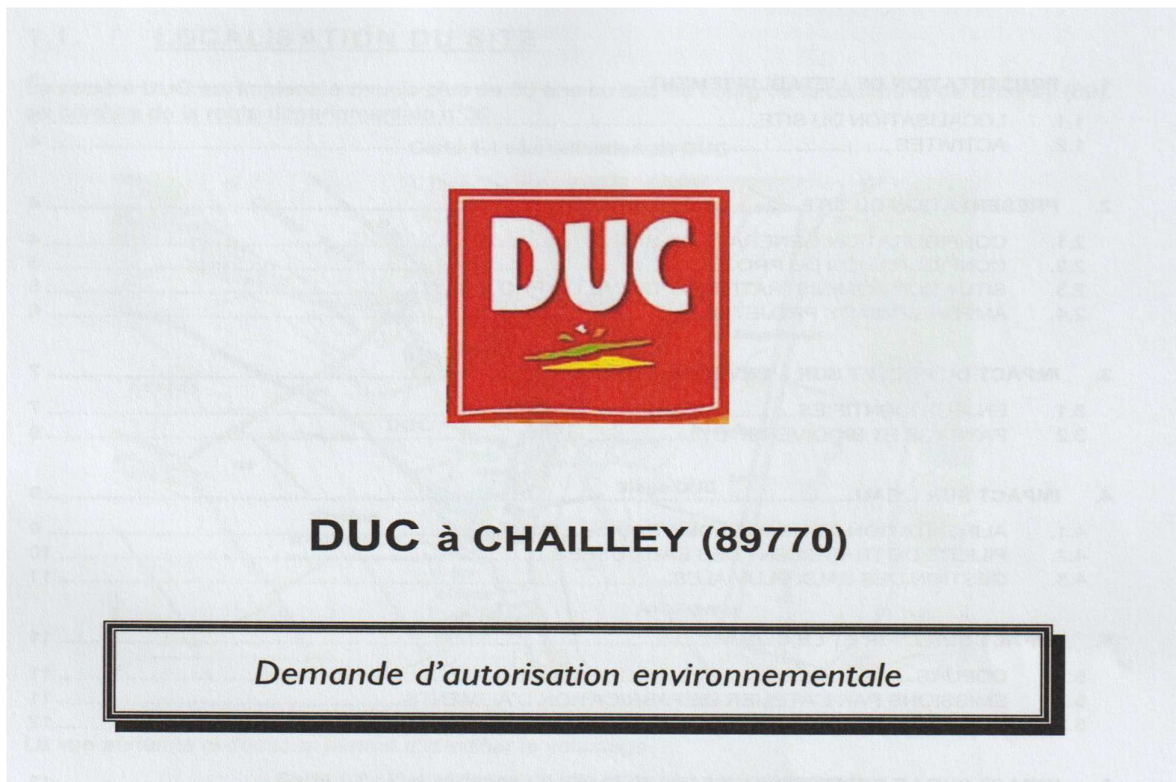


**PROCES-VERBAL  
DES OBSERVATIONS**

**Entreprise DUC à CHAILLEY**



Activités d'abattage et de découpe de viande de volailles

du 21 Janvier au 21 Février 2022

Commissaire enquêteur  
Pierre GUION

## Préambule :

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement : Je soussigné, Pierre GUION, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Dijon le 26 novembre 2021 pour mener à bien l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter les activités d'abattage et de découpe de viandes de volailles, présentée par la société DUC (89770, Chailley), ai rédigé ce Procès Verbal de Synthèse destiné au porteur du projet « Société DUC », afin qu'il apporte des réponses aux observations du public.

Je déclare avoir rencontré, le 25 Février 2022, à 9h, au siège de la société DUC (2, grande rue à Chailley), dans les huit jours impartis après la date de clôture de l'enquête, Monsieur Damien CALANDRE, Directeur général de la société DUC, accompagné de Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site et de Monsieur Matthieu ALESSANDRI, service sécurité /Environnement en charge du dossier, pour leur remettre, ce jour, le présent procès-verbal des observations exprimées par le public, comme l'exige le Code de l'Environnement et auquel devront répondre les dites personnes dans un délai de 15 jours.

### Dossier d'enquête N° E210094/21 :

Au cours des 4 permanences effectuées en mairie de Chailley, j'ai reçu la visite de 5 personnes et n'ai reçu qu'un courrier; les remarques et documents déposés ont été consignés sur le registre papier réservé à cet effet. Par ailleurs, 549 observations ont été enregistrées sur le site dématérialisé mis en place pour cette enquête . On n'enregistre aucune consultation sur le poste informatique mis à disposition, au service de l'environnement préfecture d'Auxerre . Les préoccupations du public relevaient de remarques générales et personnelles sur les thèmes cités: nuisances, bruit, odeurs, l'eau, Step, biodiversité, GES circulation et environnement, pollution, poulaillers, risques sanitaires, mal bouffe, mal être animal , économie, emplois.

Le présent procès-verbal, remis en présentiel, a pour objet de présenter à Monsieur Damien CALANDRE, Directeur général de la société DUC, porteur du projet sur la demande précitée, accompagné de Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site et de Monsieur Matthieu ALESSANDRI, Responsable environnement:

\* D'une part: les observations orales ou écrites, déposées sur le registre papier déposé en mairie de Chailley prévu à cet effet, ainsi que les observations enregistrées sur le registre dématérialisé accessible sur le site en ligne dédié à recevoir les observations durant les 32 jours impartis pour cette enquête ponctuée de 4 permanences.

\* D'autre part : le déroulement de l'enquête.

Le commissaire enquêteur invite la société DUC à formuler un mémoire en réponse aux observations dans un délai de 15 jours; celui-ci sera joint au rapport du commissaire enquêteur.

### Contexte de l'enquête :

Cette enquête s'est déroulée agréablement en mairie de Chailley. Les modalités d'accueil étaient conformes aux conditions des règles sanitaires liées à la COVID 19; les éléments de protection étaient disponibles à l'entrée de la mairie et du secrétariat accompagnés des consignes relatives à la COVID. Cette enquête s'est effectuée conformément à l' Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-566 du vendredi 21 Janvier, 9h, au lundi 21 février 2022, 17 h 30, jour de clôture de l'enquête.

Le public disposait de moyens pour consulter le dossier:\* soit en mairie de Chailley: document papier disponible au heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, \* soit sur le site internet de l'état, [www.yonne.gouv.fr / Politiques-Publiques / Environnement /Installations classées / enquêtes publiques](http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Installationsclassées/enquêtespubliques) .

Le public était également invité à adresser ses observations \* sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée sur l'arrêté précité: <https://www.registre-dematerialise.fr/2837>, \* par voie électronique adresse mail associée: [enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr) . Il pouvait également faire parvenir ses observations \* par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de Chailley, 1, place de la Mairie, 89770, Chailley).

Je disposais d'une salle spacieuse pour recevoir tout public en toute discrétion. Aménagée, elle permettait de présenter tous les documents relatifs à cette enquête; les moyens de communication et de reprographie étaient accessibles. J'ai apprécié l'accueil de la mairie, lors de mes permanences et la disponibilité du secrétariat.

### Point sur l'enquête :

La publicité de l'enquête a bien été accomplie sur les lieux d'affichages de la commune de Chailley (panneaux de la mairie destinés à recevoir les informations officielles) et sur le rayon d'affichage réglementaire de 5 km du site de l'ICPE: 6 communes sont concernées: (Boeurs-en-Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny, Venizy). Les mairies de ces communes étaient invitées à certifier de la bonne conformité de cet affichage: (Article 5 de l'arrêté préfectoral).

L'affichage réglementaire,( format rappelé article 5 de l'arrête préfectoral) au voisinage du site de la Société DUC à Chailley, était visible et lisible depuis la voie publique conformément aux prescriptions de l'arrêté et des textes en vigueur. J'ai procédé au contrôle de tous les affichages préalablement à l'ouverture de l'enquête, puis une seconde fois lors de l'ouverture de l'enquête. Je n'ai pas relevé de manquement à cette obligation.

J'ai cependant rappelé aux mairies que l'arrêté précisait les modalités d'affichage et devait être certifié, que l'article 4 appelait les mairies à donner leurs avis dès l'ouverture de l'enquête et qu'ils ne pourraient être pris en considération que s'ils étaient exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

De plus, l'avis a fait l'objet de deux publications dans la presse, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête: le vendredi 21 janvier 2022.

\* L'Yonne Républicaine du 5 Janvier 2022.

\* Terre de Bourgogne du 24 décembre 2022.

Une seconde publication au cours des huit premiers jours de l'enquête:

\* Le 21 Janvier sur l'Yonne Républicaine.

\* Le 21 janvier sur Terre de Bourgogne.

Cet avis était également publié sur le site internet des services de l'état: [www.yonne.gouv.fr / Politiques-Publiques / Environnement / Installations classées / enquêtes publiques](http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Installations_classées/enquêtes_publicques) .

Au cours de cette enquête , j'ai rencontré et me suis entretenu successivement avec: Madame Élisabeth DUMONT, Chef du bureau environnement préfecture d' Auxerre, Madame Florence QUILLET, en charge du dossier, Madame Christine LEGRAND-BRETON et Monsieur JARZAGUET Adjoint, inspecteurs des installations classées à la DDETSPP Auxerre, Monsieur Damien CALANDRE PDG de la société DUC, Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site, accompagné de Monsieur Matthieu ALESSANDRI, Service Environnement, Monsieur le Maire de Chailley Philippe BRUNET-BAUDIN, le bureau du SMBVA Tonnerre, présidé par Monsieur Patrice BAILLET, interlocuteur Monsieur Matthias ALLOUX.

#### Observations du public :

Les observations du registre dématérialisé (549) et les documents recueillis lors des permanences et consignés sur le registre (10), ont fait l'objet de ce procès-verbal de synthèse que j'ai remis personnellement, le 25 février 2022 à 9h, à Monsieur Damien CALANDRE, directeur général de la société DUC, porteur du projet sur la demande précitée, accompagné de Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site de Chailley et de Monsieur Matthieu ALESSANDRI, Service Environnement: Compte tenu du nombre de contributions, j'ai classé les observations par thèmes et sous groupes facilitant ainsi les réponses du porteur de projet.

Au terme de l'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société DUC, le public pourra consulter :

\* Le rapport d'enquête,

\* Le procès-verbal de Synthèse,

\* Le mémoire en réponse du porteur du projet aux questions formulées par le public ,

\* Les conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Monsieur le Préfet adressera, à l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux maires des communes susmentionnées.

#### **Bilan des observations:**

##### 1) Permanence du lundi 21 janvier 2022 de 9 h à 12 h:

J'ai reçu une personne , objet: recherche d'information dans le dossier.

##### 2) Permanence du mardi 1er février 2022 de 14 h à 17 h:

Pas de visite de Public .

### 3) Permanence du mercredi 16 février 2022 de 9 h à 12 h:

J'ai reçu en personne: Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site duc de Chailley.

J'ai également reçu Monsieur le Maire de Venizy qui, à cette occasion, m'a remis un document que j'ai annexé au registre d'enquête (Pièce n°6).

### 4) Permanence du lundi 21 février 2022 de 14 h à 17 h 30:

J'ai reçu à cette permanence , \* Monsieur Hubert MONTIGNY, directeur du site de Chailley, \* Monsieur Marcel RENAULT, adjoint à la Mairie de Chailley, \* Monsieur GALLOIS Stéphane qui a inscrit une observation au registre , \* Madame SCHMITT, présidente Yonne Nature Environnement qui a commenté un document remis ce jour: celui-ci a été consigné au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête le lundi 21 février, à 17 h 30. Le public disposait de 32 jours pour s'exprimer par les moyens indiqués dans l' Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-56 . J'ai photocopié tous les documents enregistrés et annexés au registre papier. J'ai extrait les observations enregistrées sur le registre dématérialisé. J'ai reçu un courrier oblitéré le 18 février 2022, reçu en mairie de Chailley le 22 février. La préfecture n'a reçu aucun mail , aucune consultation du dossier en préfecture. Aucune consultation du dossier papier en mairie de Chailley.

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations sont classées par thèmes et différenciées de par leur provenance:

- 1) Registre papier (RP): 10 Enregistrements
  - 2) Registre dématérialisé (RD): 549 Observations
  - 3) Courrier (C): un, oblitéré le 18 février, arrivé en mairie de Chailley le 22/02/2022.
  - 4) Mails (M): Aucun
- o **9020**: visiteurs sur le site dématérialisé
  - o **437**: Consultations du dossier sur le site dématérialisé
  - o **549**: Contributions du public

Vu le nombre de contributions du public sur le registre dématérialisé et les nombreux sujets évoqués pouvant être classés sur plusieurs thèmes, le tri effectué par le logiciel de l'hébergeur Préambules par mots ou noms, avance le résultat suivant:

- \* **Observations anonymes:** .....**229**
  - \* **Environnement, pollution, biodiversité, GES:** **267**
  - \* **Eau:** ..... **148**
  - \* **Air, Odeurs:** ..... **212**
  - \* **Bruit:** ..... **32**
  - \* **Risques sanitaires:** ..... **35**
  - \* **Mal bouffe:** .....**128**
  - \* **Mal être animal:** .....**191**
  - \* **Poulaillers:** .....**154**
  - \* **Emplois:** ..... **26**
  - \* **Économie:** ..... **8**
- **Contre le projet:** **496**
  - **Pour le projet:** **53**

## Contre le projet, registre dématérialisé, registre papier

Vu le nombre important de personnes qui se sont exprimées, le commissaire enquêteur a classé par thèmes et sous groupes qui s'y rattachent, toutes les observations enregistrées durant les 32 jours consacrés à cette enquête, permettant ainsi au porteur du projet de s'expliquer par des réponses appropriées sur les sujets retenus par le public.

Certains avis ne concernent pas directement l'objet de la demande.

Quelques observations ne sont pas prises en considération vu certains propos inappropriés réduits automatiquement par le logeur du site Préambule.

### Le Procès Verbal de Synthèse appelle ce qui suit sur les avis contradictoires du projet

Contre le projet sans explications	<u>Observations n°</u> :12- 30-32-33-53-75-86-100-124-125-126-129-149-150-152-153-155-156-158-160-162-168-178-191-196-198-201-208-212-227-244-255-262-265-277-278-279-280-296-310-329-369-370-374-377-383-385-388-394-396-397-398-403-407-408-413-417-424-437-443-448-458-466-467-468-473-474-497-498-503-504-507-508-511-514-524-526-527-540-
Environnement pollutions - air-sol biodiversité écosystème <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 8-9-10-15-17-19-20-21-22-23-25-27-31-36-39-41-46-52-54-56-58-61-62-66-68-71-72-4-73-74-82-83-84-85-87-88-89-101-102-105-108-115-116-117-119-122-123-125-130-136-138-139-140-143-146-154-158-159-163-166-169-174-175-179-183-184-185-189-192-193-197-200-202-203-204-205-206-211-215-216-217-218-219-220-222-226-228-229-230-233-234-238-239-240-243-245-250-254-258-261-263-264-267-269-271-274-276-284-286-287-288-290-292-293-294-297-298-302-304-306-307-309-311-313-316-318-319-320-312-322-323-325-326-327-328-331-332-333-334-335-336-337-338-341-343-345-346-348-349-351-352-353-354-355-356-360-361-362-365-368-371-376-379-382-388-389-390-400-401-404-406-411-412-418-419-422-423-425-426-427-430-431-435-436-438-442-446-449-450-452-454-460-463-465-470-471-472-474-475-476-477-478-483-485-493-496-499-502-505-509-512-516-519-521-523-525-529-530-531-532-533-536-539-541-542-543-544-545-546-548-
Nuisances olfactives <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 8-10-29-57-92-107-116-138-139-143-144-146-175-203-215-220-223-226-231-237-245-258-269-274-292-307-319-322-323-327-332-341-349-356-360-362-364-366-412-438-452-472-512-516-528-529-530-535-
Nuisances sonores GES- circulation <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> :41-10-13-14-26-65-69-72-79-116-130-138-139-143-144-146-148-175-177-186-203-215-220-223-226-237-245-249-258-260-264-269-274-284-307-318-323-327-332-336-341-343-346-349-356-360-362-364-447-452-472-493-512-516-521-528-535-541-545-546-
Risques sanitaires Santé  <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 23-38-44-45-48-52-59-62-64-67-74-76-82-84-89-92-99-106-107-116-121-130-138-151-152-159-163-165-166-170-177-180-182-183-189-194-195-197-198-202-209-226-231-232-249-254-261-264-267-270-271-274-289-290-292-293-303-308-312-313-314-327-331-344-352-354-356-359-360-364-366-391-401-405-409-414-422-425-426-431-440-444-446-449-452-454-459-471-472-476-487-490-492-519-525-529-531-534-538-543-544-

<p>Mal bouffe <b>RD</b></p>	<p><u>Observations n°</u>:9-13-15-17-19-20-21-22-23-24-25-27-29-31-34-36-39-40-41-44-46-47-49-50-52-55-56-57-58-61-65-66-69-71-72-74-76-79-80-84-85-88-89-94-101-102-103-105-107-108-111-115-117-119-122-136-149-154-157-158-159-165-167-171-173-175-176-179-180-184-185-189-191-192-194-199-200-201-202-203-206-209-211-214-215-216-218-220-221-222-224-228-229-230-231-233-234-240-245-254-256-257-258-259-263-266-268-269-271-272-273-274-276-280-287-295-298-299-301-302-304-312-316-317-320-321-324-325-328-333-334-335-342-348-349-350-351-352-353-355-356-361-363-364-365-366-368-371-372-373-382-391-393-395-405-415-418-420-422-429-433-436-438-439-442-444-447-450-452-453-454-460-465-471-477-479-486-487-488-489-490-506-512-521-528-533-538-539-542-</p>
<p>Mal être animal <b>RD</b></p>	<p><u>Observations n°</u>: 9-10-20-23-24-28-29-35-36-37-39-42-43-44-45-46-47-48-50-51-54-55-57-59-63-65-67-69-72-74-76-80-82-85-88-89-91-94-99-103-105-109-111-115-117-119-121-123-138-139-146-156-157-159-161-166-172-173-174-175-177-181-182-188-189-190-191-194-195-197-199-200-201-202-203-205-207-209-201-213-216-219-220-223-224-225-226-228-231-232-233-234-242-245-249-250-254-256-257-258-259-260-261-266-269-270-271-272-273-274-275-283-284-286-287-288-289-293-294-295-298-299-300-306-308-309-311-313-314-315-316-318-320-321-322-323-324-325-326-328-330-331-332-335-336-338-339-341-342-343-349-350-351-352-353-356-361-363-364-365-368-374-375-376-378-379-380-381-384-386-387-391-392-393-395-400-401-402-404-405-409-410-411-414-415-416-418-419-420-421-422-423-425-426-427-428-430-433-435-436-437-439-440-441-442-444-445-446-447-448-450-451-452-453-454-455-456-457-459-460-461-462-464-465-469-470-471-477-478-479-480-481-482-483-484-485-487-488-489-490-493-494-495-499-500-501-502-505-506-510-513-517-522-523-525-528-529-530-531-532-533-534-536-537-539-542-543-544-547-548-</p>
<p>Économie générale Intérêts <b>RD</b></p>	<p><u>Observations n°</u>:17-18-19-40-41-56-58-85-94-101-105-106-117-171-181-194-214-221-228-258-276-291-304-307-315-319-324-327-332-333-339-345-346-348-349-355-356-360-361-366-368-386-399-406-410-420-425-428-449-452-470-478-493-502-509-519-520-530-538-545-</p>
<p>Impact sur AEP Traitement STEP et rejets <b>RD</b></p>	<p><u>Observations n°</u>: 8-9-15-19-21-36-41-52-56-57-62-66-72-79-83-92-101-108--115-116-138-139-140-143-144-195-220-223-226-236-238-239-243-245-249-254-258-260-263-264-282-287-288-292-294-304-313-314-327-331-332-334-343-346-348-351-355-356-360-364-368-376-419-432-452-465-483-493-512-516-523-528-529-538-542-</p>
<p>Poulaillers Éleveurs Agriculture (emplois) <b>RD</b></p>	<p><u>Observations n°</u>: 9- 10-17-19-20-21-25-26-27-31-36-37-38-40-41-52-56-58-61-62-64-65-66-71-74-80-85-101-102-103-108-109-115-121-122-130-140-154-165-170-171-176-179-184-185-189-204-206-209-211-213-214-217-218-221-222-229-240-242-243-250-256-258-259-263-264-272-274-276-281-282-286-287-288-291-297-303-304-305-309-314-328-331-339-343-346-354-356-366-379-434-442-452-457-460-483-493-512-518-529-533-536-538-539-541-545-</p>

<p>Mairie de Venizy  <b>R7</b>  Registre  papier en mairie  de Chailley  <b>Plus RD</b></p>	<p><u>Observation n°6:</u> L'augmentation des capacités de production entraînera une augmentation de la consommation d'eau , l'enjeu réside dans la disponibilité de la ressource et l'absence d'impact sur le captage d'eau potable du secteur. La commune de Venizy considère que ce changement de paradigme est une confiscation pure et simple d'un bien commun de première nécessité par une entreprise privée.</p> <p>La commune de de Venizy s'oppose fermement à la demande d'extension déposée par la société DUC. Et met solennellement en garde les pouvoirs publics.</p> <p><u>Logistique:</u> routes départementales étroites et inadaptées , problème de bruit et de sécurité.</p> <p><u>Nuisances environnementales:</u> Rejets important d'eaux usées traitées de manière insuffisante par la STEP affectant le Créanton,  - Émanations pestilentielles qui affectent gravement la qualité de vie des populations locales.</p> <p><u>Conclusion:</u> Pour toutes ces raisons, la commune de Venizy est fermement opposée à ce projet.</p>
<p>Registre papier  <b>RP</b></p>	<p><u>Observation n° 7:</u> Madame Combes: constate que les succès ne sont pas au rendez-vous dans les domaines suivants: La STEP est mixte car elle traite à la fois les eaux usées de l'abattoir de volailles et celles de la commune de Chailley. En 2017 le commissaire enquêteur avait émis une réserve sur la convention.</p> <p>« Le by-pass » arrivée d'eaux parasites à la step et la convention de rejets sont les points qui doivent être éclaircis, or ce n'est pas le cas, cinq ans après, si l'on se réfère aux deux photos prises. Comment faire confiance à ce groupe industriel au risque de remettre en cause l'intérêt et la légitimité de l'enquête publique.</p> <p><u>Odeurs:</u> J'ai constaté que certains dimanche soir et alors que l'usine est à l'arrêt, des odeurs pestilentielles se répandent dans Chailley au point de fermer les fenêtres.</p> <p><u>Eau:</u> Abaissement régulier du niveau des nappes phréatiques locales = difficultés d'approvisionnement en eau: je demande au C.E de bien vouloir se prononcer sur la révision de la convention entre la commune et la société DUC manifestement obsolète.</p> <p><u>Le bruit:</u> Quelles mesures seront prises dans le projet pour éviter de transférer les nuisances sonores vers les habitations à l'Ouest du site sous les vents dominants?</p> <p><u>Plan de circulation:</u> Il est prévu de faire passer les voitures du personnel sur une toute petite route qui longe le captage des Rompies et qui empruntera le circuit pédestre des trois lavoirs et terrain de jeux enfants: Je demande au commissaire enquêteur de se prononcer expressément sur la cohérence du plan de circulation et élargissement nécessaire. Je demande au C.E de faire préciser le plan et la source des financements (Contribuables? DUC?). Plan de circulation joint, photos de la STEP et By-pass joints également.</p>



Yonne Nature Environnement <b>RD et RP</b>	<u>Observation n° 9 sur RP et 452 sur RD</u> : l'Observation RD n°459 précède l'observation n°9 RP; elle est prise en considération, et traitée en tant qu'observation sur le registre dématérialisé, le document registre papier est un doublon. Néanmoins, il y est joint un document: commission de suivi du site du 6 décembre 2018, un feuillet ATMO sur l'ammoniac: sources air ambiant, air intérieur. Effets: sur la santé, l'environnement. Quatre feuillets «REPORTERRE» sur l'élevage intensif, conditions d'élevage, vulnérabilité, un feuillet Académie Nationale de Médecine, 2 feuillets FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, destinés à Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice Générale DGCCRF Paris.
<b>FAVORABLE au Projet</b> <b>Observations Registre Dématérialisé et registre Registre papier</b>	
Économie générale <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 2-7-11-78-80-118-135-145-147-164-241-246-248-357-340-357-358-515-549-
Emplois directs indirects <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 2-3-5-6-11-16-7-60-70-77-78-93-97-104-112-120-127-128-132-133-134-135-142-145-147-164-235-340-241-246-247-251-253-347-357-358-367-515, 549-
Activités agricole Éleveurs Emplois <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 2-3-5-6-16-60-90-97-98-104-112-114-118-120-131-141-147-145-147-235-235-241-246-248-251-357-358-367-515-549-
Bien être animal <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 3-77-98-104-145-147-164-241-247-
Investissement entreprises <b>RD</b>	<u>Observations n°</u> : 11-241-247-251-367-515-
Fourniture produits céréales <b>RD et RP</b>	<u>Observations n°</u> : 11-235-248-251-515-
Chambre d'agriculture <b>RD et RP</b>	<u>Observations n°</u> : 110-113-142-145-147-
Avis Favorables <b>RP</b> Registre papier Mairie de Chailley	<u>Observation n° 1</u> : Groupement des éleveurs de volailles DUC: nous adhérons à ce projet qui nous laisse entrevoir des perspectives favorables au maintien du tissu rural et au dynamisme de l'économie agricole locale. Les éleveurs ont ainsi un débouché assuré. Ce sont 55 000 tonnes de céréales produites localement et transformées pour fabriquer l'aliment destiné à nos volailles. C'est aussi le tissu économique local qui est dynamique, prestataire nécessaire à l'activité.

RP	<p><u>Observation n°2</u>: Union des Coopératives Seine Yonne INOVAE 110 BOURGOGNE: c'est 25 000 tonnes de céréales supplémentaires; conforte le circuit court entre adhérents et éleveurs de volailles; création de 100 emplois directs et 200 emplois indirects au niveau local. Cela développera également l'activité de l'usine animale SOREAL à Joigny.</p>
RP	<p><u>Observation n°3</u>: Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté pole, patrimoine et architecture (favorable)</p>
RP	<p><u>Observation n°4</u>: S.A.G.E Bassin Versant de l'Armançon (favorable)</p>
RP	<p><u>Observation n°5</u>: Le journal des Chaillotins, la parole aux commerçants et entreprise. Interview auprès du Directeur du site de Chailley.</p>
RP	<p><u>Observation n°8</u>: Mr GALLOIS Stéphane, éleveur reproducteur depuis 1999 (plein temps), ancien maire de Turny, ancien vice président de CCSA, membre du bureau du groupement des éleveurs (DUC): Avis très favorable pour: l'emploi, l'économie l'activité économique, la sauvegarde de la vie locale, l'activité agricole.</p>
Courrier	<p><u>Observation n°10</u>: Chambre d'Agriculture AUBE &amp; HAUTE-MARNE Le rayon de collecte des volailles à abattre sur le site DUC étant de 100 km, cette extension de volume d'activité présente de réelles opportunités de valeur ajoutée pour l'agriculture Auboise au travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*d'une part, la création de nouveaux poulaillers et celle d'emplois agricoles;</li> <li>*d'autre part, une augmentation de la collecte des céréales pour une fabrication d'aliments ancré sur le territoire des élevages de manière à y générer une valorisation locale, ce qui est aussi une source d'emplois de proximité.</li> </ul> <p>L'abattoir de Chailley se fournit auprès de 27 aviculteurs Auboises et 4 projets de nouvelles installations devraient se concrétiser rapidement.</p> <p>Le positionnement commercial du groupe, s'appuyant sur le créneau d'une volaille certifiée d'origine France à un prix abordable pour le plus grand nombre de consommateurs, nous paraît pertinent dans un contexte sociétal encourageant la filière de proximité tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et leur accès à une alimentation de qualité.</p> <p>Ainsi considérant l'impact économique favorable que ce projet est susceptible de générer sur l'agriculture Auboise, en particulier, pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs grâce aux activités hors sol, c'est-à-dire s'affranchissant de toute contrainte et risque de pression foncière, nous soutenons ce projet dès lors qu'il sera en mesure de respecter les réglementations environnementales au regard:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*du bien être animal,</li> <li>*de la protection de l'eau et de la biodiversité,</li> <li>*de l'évitement des risques et des nuisances pour la population.</li> </ul>
C.L.E. Commission locale de l'eau	<p>Avis non définis!!!</p> <p>mais recommandations: une des préconisations du SAGE est de limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales et pour cela elle recommande de développer les filières de réduction des eaux pluviales à la source afin de limiter le ruissellement et de favoriser l'infiltration.</p>

La mise en place de parking perméable, de chaussée poreuse peuvent être des solutions à apporter ou à étudier sérieusement pour prévenir les inondations et lutter contre le transfert de matières polluantes.

La qualité des eaux pluviales en sortie de traitement (séparateur à hydrocarbure) n'est pas satisfaisante et dépasse les limites en terme de MES et de DCO. Il est recommandé d'utiliser des techniques appropriées pour traiter les MES, comme par exemple la décantation lamellaire.

**Observations du Commissaire enquêteur:**

- L' Arrêté PREF-SCPPAT-BE-2017-173 du 28 novembre 2017 précisait que les dispositions de cet arrêté étaient applicables à la date de notification:

\*Quelles sont les avancées en terme de gestion de la consommation d'eau, de gestion des effluents et déchets et des moyens de prévention sur les émissions des substances pouvant présenter des nuisances, odeurs, risques et dangers.

\*Du cas particulier des installations de traitement de sous produits dont le fonctionnement doit être amélioré.

- Pouvez vous m'informer sur l'avancée des agencements de la STEP? En marge de la convention SMBVA en attendant le projet commun?

L'intégralité des copies des pages du registre d'enquête, les remarques, observations, documents enregistrés durant l'enquête, sont joints à ce procès verbal afin que vous puissiez en prendre connaissance et apporter des réponses aux remarques soulevées.

Faute de mémoire en réponse aux remarques et observations, dans les 15 jours au domicile du commissaire enquêteur résidant au 19, rue d'Orbandelle, 89000, Auxerre, celui-ci ne pourra prendre en considération les précisions souhaitées et les intégrer au rapport d'enquête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes respectueuses salutations.

Chailley le 25 Février 2022 à 9 Heures.

Fait en 3 exemplaires:

- 1- Porteur du Projet
- 2- Préfecture Auxerre
- 3- Tribunal administratif Dijon

Monsieur Damien CALANDRE  
Directeur Général

Pierre GUION  
Le commissaire enquêteur